



Séjours linguistiques : quand faut-il s'y prendre ?



Séjours linguistiques : quand faut-il s'y prendre ? / iStock.com - narvikk

De plus en plus populaires, les séjours linguistiques pour enfants, adolescents ou jeunes adultes sont chaque année pris d'assaut. Quand faut-il s'y prendre pour réserver une place ? Comment faire le tri dans les diverses offres et sélectionner le séjour adapté ? Nos conseils.

Comprendre le concept

Avant de se lancer dans l'aventure du séjour linguistique, il faut en comprendre le concept. Un séjour linguistique est un séjour à l'étranger destiné aux enfants, adolescents et jeunes adultes. En immersion dans la langue et la culture, les jeunes peuvent ainsi développer leurs compétences linguistiques et approfondir leurs connaissances du pays d'accueil. Si la grande majorité des séjours linguistiques comprennent des cours de langue dispensés sur place, le séjour peut également prendre la forme d'un voyage itinérant à travers le pays. Compte tenu de sa durée (de quelques jours à quelques semaines tout au plus pour les formules basiques), le séjour ne permet pas de noter de changements notables dans le niveau de langue de l'étudiant. Il ne faut donc pas nourrir d'ambitions extraordinaires à ce niveau. Pour une évolution plus notable, il existe des formules de séjours immersifs en milieu scolaire ou familial de plusieurs mois pour développer de manière significative les compétences linguistiques dans la langue cible.

En France, le marché des séjours linguistiques est en pleine expansion, pas moins de 150 agences ou associations agréées se partagent la part du lion. Cependant, l'agrément ne garantit en aucun cas la qualité du service, il convient donc de se renseigner sur les différents organismes et d'étudier sérieusement leurs offres.

Comment choisir son organisme ?

En France, il existe deux fédérations qui regroupent des organismes réputés et sérieux. Il s'agit de l' Unosel (Union nationale des organisations de séjours éducatifs, linguistiques et des écoles de langues), qui accrédite une quarantaine d'organismes de séjours linguistiques destinés aux jeunes et aux adultes, et de l' Office (Office national de garantie des séjours et stages linguistiques), qui regroupe également une quarantaine



[Visualiser l'article](#)

d'organismes. Ces derniers doivent respecter une charte de qualité rigoureuse , élaborée conjointement avec des associations de consommateurs et des fédérations de parents d'élèves.

Certifiés NF Service, huit organismes indépendants sont également à considérer : Cap Monde , CLC (Club Langues et Civilisations) , LEC (Loisirs Culturels à l'Etranger) , Nacel , Actions Séjours , Verdié Voyages , SILC et EF (Education First) .

La marque de certification NF Service est délivrée par l'AFNOR au terme d'une démarche de l'organisme. L'AFNOR effectue des audits chaque année dans les lieux de séjour à l'étranger pour assurer de leur niveau de qualité. La certification assure non seulement la conformité aux normes en vigueur, mais pointe également des critères de qualité correspondant aux besoins des étudiants et de leur famille (volet pédagogique, hébergement, encadrement des activités scolaires, etc.).

Combien de temps partir ?

Les offres de séjours sont variées, et leurs coûts peuvent grimper très rapidement. La durée sélectionnée dépend donc essentiellement du budget à la disposition du candidat et de sa famille. Pour que l'immersion soit la plus effective possible, il est recommandé de passer au moins deux semaines dans le pays, et de privilégier un séjour avec hébergement chez l'habitant. Plongé dans le quotidien d'une famille, l'étudiant développera sa connaissance de la culture, ainsi que des automatismes linguistiques. La majorité des séjours prévoient des cours de langue étrangère, ainsi que des activités de groupe (activités sportives, visites culturelles, excursions, etc.) pour délivrer un aperçu le plus complet possible de la culture locale.

Quand s'y prendre ?

Les demandes pour les séjours linguistiques sont très nombreuses, et il y en a toute l'année. Indépendamment de l'organisme et de la formule sélectionnée, il est donc conseillé de se renseigner le plus tôt possible. A titre indicatif, les inscriptions pour les séjours linguistiques estivaux s'effectuent généralement durant le premier trimestre de l'année civile (entre janvier et mars).